

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

OPCVM de droit français

VEGA PATRIMOINE ISR

RAPPORT ANNUEL

au 30 juin 2026

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés

Natixis Investment Managers International 43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00
www.im.natixis.com

Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion 3
   a) Politique d'investissement 3
   - Politique de gestion
   b) Informations sur l'OPC 9
   - Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice
   - Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir
   - OPC Indiciel
   - Fonds de fonds alternatifs
   - Réglementation SFTR
   - Accès à la documentation
   - Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)
   c) Informations sur les risques 12
   - Méthode de calcul du risque global
   - Exposition à la titrisation
   - Gestion des risques
   - Gestion des liquidités
   - Traitement des actifs non liquides
   d) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises (ESG) 13
2. Engagements de gouvernance et compliance 14
3. Frais et Fiscalité 34
4. Certification du Commissaire aux comptes 35
5. Comptes de l'exercice 40
6. Annexe(s) 92

1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Performance Juin 2025-Juin 2026 :

- FR0007371810 Perf nette 6,016 % Perf bench 6,557 %
- FR0000444549 Perf nette 6,018 % Perf bench 6,557 %
- FR0012007003 Perf nette 6,832 % Perf bench 6,557 %
- FR0013346343 Perf nette 6,443 % Perf bench 6,557 %
- FR0013346350 Perf nette 6,441 % Perf bench 6,557 %
- FR0013526480 Perf nette 6,223 % Perf bench 6,557 %

Conjoncture :

Au cours du troisième trimestre 2025, les marchés actions ont poursuivi leur rebond, portés plus particulièrement par le regain d'enthousiasme envers les valeurs technologiques liées à l'IA et les anticipations d'assouplissement monétaire de la part de la Réserve fédérale (Fed). L'activité mondiale est demeurée robuste malgré les épisodes de tensions commerciales tandis que l'inflation restait globalement sous contrôle. En Europe, la croissance est apparue plus fragile, freinée par la demande interne, les incertitudes budgétaires et l'instabilité politique en France. La Chine a quant à elle montré des signes de stabilisation grâce à des mesures de soutien ciblées.
La volatilité issue des annonces de D. Trump sur les droits de douane a été atténuée en juillet 2025 avec les accords commerciaux signés avec de nombreux pays avant l'échéance du 1er août, certains partenaires ayant en outre assuré des investissements massifs aux Etats-Unis (350Mds$ pour la Corée du Sud, 550Mds$ pour le Japon, 600Mds$ pour l'Union européenne). Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) et la Fed ont décidé de maintenir leurs taux directeurs inchangés. J. Powell, malgré de fortes pressions de l'administration Trump pour un assouplissement, a mis en avant les incertitudes liées aux effets des droits de douane et la résilience du marché du travail. Dans le même temps, les publications de résultats ont mis à l'honneur les géants technologiques US qui ont surpris positivement le marché, Microsoft rejoignant le club des entreprises à plus de 4.000Mds$ de capitalisation aux côtés de Nvidia.
Le mois d'août a été marqué par l'exacerbation du risque politique en France à la suite du vote de confiance demandé par le 1er Ministre F. Bayrou à l'Assemblée nationale le 8 septembre. Outre son impact sur les rendements de la dette française, la nouvelle a provoqué des prises de bénéfices notables sur les actions des sociétés très exposées à l'activité domestique telles que les banques et les gestionnaires d'infrastructure. Outre-Atlantique, les publications économiques ont mis en avant la dynamique économique avec une croissance du PIB au T2 révisée en hausse à +3,3% en rythme annualisé après -0,5% au T1. L'hypothèse d'un recul marqué de l'activité au T3 a été battue en brèche par le rebond des commandes de biens durables en juillet. Du côté de l'inflation, la publication d'un indice PCE Core relativement stable (+2,9% après +2,8% en juin) a conforté l'anticipation par les marchés de voir la Fed opérer deux baisses de taux d'ici la fin de l'année. L'accélération du rebond des actions chinoises a constitué un autre fait marquant, grâce à la prolongation de la trêve commerciale avec les Etats-Unis et aux injections de liquidités à court terme de la PBOC.
Durant le mois de septembre, Wall Street a défié la saisonnalité négative en affichant des gains marqués, notamment sur le Nasdaq qui a cristallisé l'enthousiasme des investisseurs avec l'IA comme moteur de valorisation. Les flux dans les fonds d'actions américaines ont repris après avoir été sous-exposés plus tôt dans l'année. Côté monétaire et obligataire, la Fed a procédé à une baisse de 25 points de base (pb) de ses taux directeurs, signalant d'autres assouplissements

1. Rapport de Gestion

potentiels d'ici la fin d'année. En revanche, les rendements obligataires européens ont été malmenés, en particulier dans les pays à finances publiques fragiles. Un autre thème du mois a été l'incertitude accrue autour des politiques commerciales. Les tensions tarifaires, les interventions unilatérales et les menaces de mesures protectionnistes, notamment de la part des Etats-Unis, ont pesé sur les anticipations. Ces doutes ont conduit certains investisseurs à se replier vers les actifs refuges : l'or a battu des records en fin de mois (autour de 3.873$ l'once).

Dans ce contexte, les principaux indices boursiers ont inscrit des performances positives marquées de part et d'autre de l'Atlantique durant le troisième trimestre. Le MSCI World (en €) a clôturé en hausse de 7,1%, de même que le S&P 500 (+7,9%), le Stoxx 600 (+3,1%) ou encore le CAC 40 (+3,2%). De manière notable, le Nasdaq a inscrit une performance très robuste (+8,9%) bénéficiant notamment d'une relative décompression sur les rendements obligataires en fin de période (taux à 10 ans US autour de 4,15% au 30/09).

Au quatrième trimestre 2025, les marchés financiers ont évolué globalement à la hausse, mais dans un climat de prudence. Malgré une volatilité marquée au sein du secteur technologique où les valorisations ont été questionnées, les indices actions ont été soutenus par des publications de résultats d'entreprises solides et l'anticipation d'un assouplissement supplémentaire des politiques monétaires en 2026. Les marchés obligataires se sont quant à eux stabilisés tandis que les métaux précieux, notamment l'or, ont bénéficié de la baisse des rendements réels et de la recherche de valeurs refuges face aux incertitudes géopolitiques.

Aux Etats-Unis, la crise du « shutdown » a perturbé la diffusion de chiffres clés en octobre, ce qui a renforcé l'incertitude autour des décisions de la Fed (Réserve fédérale). En réponse, celle-ci a toutefois procédé à une baisse de ses taux directeurs de 25 points de base (pb) pour les porter dans une fourchette de 3,75% à 4,00% lors de sa réunion mensuelle, tout en soulignant que de nouveaux assouplissements n'étaient pas garantis. Sur le plan géopolitique et des échanges internationaux, le début de détente entre les Etats-Unis et la Chine - notamment un accord tacite pour alléger certaines taxes douanières et relancer les achats de sojas américains – a soulagé les tensions qui pesaient sur les chaînes d'approvisionnement et les sociétés du secteur technologique. Cette embellie a favorisé le regain d'appétit pour les actions de croissance, en particulier celles liées à l'Intelligence Artificielle. Dans la zone euro, la BCE (Banque Centrale Européenne) a maintenu ses taux inchangés dans un environnement de reprise molle et d'inflation modérée aux alentours de 2,2%.

Début novembre, les grands indices mondiaux semblaient destinés à inscrire une 5e hausse mensuelle consécutive. Mais la confiance des investisseurs s'est brusquement érodée avec un désengagement massif du secteur technologique, vecteur de nombreuses craintes sur une bulle « IA ». L'érosion de l'enthousiasme autour de ce thème, moteur de la forte reprise des marchés depuis 2023-2024, s'est rapidement répandue face aux valorisations élevées de certaines valeurs, aux incertitudes sur les marges liées aux coûts informatiques et à un questionnement croissant sur la pérennité de la demande. En fin de mois, les anticipations d'un assouplissement monétaire probable lors de la réunion du FOMC de décembre ont ravivé l'appétit pour le risque, notamment sur des segments cycliques. En Europe, les marchés se sont montrés tout aussi hésitants avec une croissance qui demeure fragile, freinée par une activité industrielle toujours morose en Allemagne et un climat de consommation toujours modéré dans l'ensemble de la zone euro.

Les indices actions ont évolué de manière globalement favorable en décembre, avec néanmoins des performances différenciées selon les secteurs et les régions : les valeurs technologiques et les entreprises exposées aux tendances structurelles, telles que l'Intelligence Artificielle, ont montré une résilience relative, tandis que les secteurs cycliques ont été plus sensibles aux signaux macroéconomiques. Comme prévu, le comité de politique monétaire de la Fed a débouché sur une nouvelle baisse de 25 pb de ses principaux taux directeurs, désormais dans une fourchette comprise entre 3,50% et 3,75%. L'actualisation des projections des membres du FOMC laisse transparaître un plus grand optimisme sur le front de la croissance en 2026 (2,3% contre 1,8% en septembre) et une résorption progressive du chômage (de 4,5% en 2025

1. Rapport de Gestion

à 4,2% en 2027). Enfin, les métaux précieux ont enregistré des performances exceptionnelles en 2025, reflet d'un affaiblissement du dollar et de la recherche de valeurs refuges à l'approche de potentiels défis économiques à venir.

Dans ce contexte, les principaux indices boursiers ont inscrit des performances positives de part et d'autre de l'Atlantique durant le quatrième trimestre. Le MSCI World (en €) a clôturé en hausse de 3,3%, de même que le S&P 500 (+2,5%), le Stoxx 600 (+6,1%) ou encore le CAC 40 (+3,5%). Le Nasdaq a également inscrit une performance robuste (+2,5%) bénéficiant notamment d'une relative stabilité des rendements obligataires en fin de période (taux à 10 ans US autour de 4,15% au 31/12).

Au cours du 1er trimestre 2026, les marchés ont évolué sous l'influence combinée d'une inflation américaine encore relativement élevée, d'une croissance modérée et d'une crise géopolitique majeure au Moyen-Orient. La guerre en Iran, déclenchée fin février par des frappes américano-israéliennes puis rapidement élargie avec des représailles iraniennes dans la région, a fortement perturbé les marchés de l'énergie et les chaînes d'approvisionnement globales. La fermeture de facto du détroit d'Ormuz, par lequel transite près de 20% du pétrole mondial, a provoqué une hausse significative des prix du pétrole et du gaz, alimentant de nouvelles pressions inflationnistes et une volatilité accrue sur les marchés des matières premières.

Au sein des marchés actions, la performance a été contrastée en début d'année : les secteurs cycliques, en particulier l'énergie, les matériaux et certaines valeurs industrielles, ont surperformé en janvier, soutenus par la fermeté des prix des matières premières et des anticipations de stabilisation de la croissance mondiale. A l'inverse, les segments orientés croissance ont affiché une dynamique plus mesurée, pénalisés par leur sensibilité aux taux d'intérêt et par des niveaux de valorisation devenus exigeants. Sur le plan monétaire, la Réserve fédérale (Fed) a, comme attendu, laissé les principaux taux directeurs américains inchangés dans une fourchette de 3,50% à 3,75%, J. Powell justifiant ce statu quo par la solidité de la croissance américaine et une moindre tension sur les objectifs d'inflation et d'emploi. L'affaiblissement du dollar américain a soutenu les actifs émergents et renforcé l'attrait pour les métaux précieux (record historique pour l'or à plus de 5.600$ l'once) dans un contexte d'incertitudes persistantes.

La hausse des marchés actions s'est poursuivie en février en laissant transparaître des dispersions de performances notables entre secteurs et zones géographiques : le repli des 7 Magnifiques sur la période (-6%) a pesé sur les indices de grandes capitalisations américaines alors que les doutes ont persisté sur la capacité des grandes plateformes technologiques à rentabiliser les investissements massifs consentis pour déployer l'IA à grande échelle. En Asie, le marché japonais a surperformé, porté par des résultats électoraux favorables et des anticipations de politique budgétaire expansive. Sur le plan obligataire, les courbes de taux se sont sensiblement aplanies de part et d'autre de l'Atlantique à la faveur d'un repli relativement marqué des taux longs (-30pb aux US, -20pb en Europe) tandis que la Banque Centrale Européenne (BCE) et la Fed ont à nouveau témoigné de leur peu d'empressement à assouplir davantage leur politique monétaire. Les matières premières ont continué de progresser, reflétant des tensions géopolitiques persistantes et des anticipations d'inflation, tandis que l'or a maintenu une trajectoire haussière, attirant les flux en tant qu'actif refuge.

Durant le mois de mars, les Bourses mondiales ont enregistré des performances négatives sur la plupart des grandes zones du fait de l'aggravation de la crise iranienne. Aux Etats-Unis, le repli a été relativement contenu grâce à la résilience des grandes capitalisations, mais la hausse de l'aversion au risque a pesé sur les segments les plus cycliques. En Europe, les indices ont davantage souffert, reflétant une exposition plus marquée aux chocs énergétiques et à la dégradation du sentiment économique. Les marchés émergents ont été particulièrement affectés, combinant sorties de capitaux et sensibilité accrue au renchérissement des matières premières. Sur le front obligataire, les taux se sont orientés à la hausse avec la persistance de l'incertitude sur la trajectoire de l'inflation. Les Banques centrales, notamment la Fed et la BCE, ont maintenu une communication prudente, soulignant leur dépendance aux données dans un environnement devenu plus instable. Enfin, les matières premières ont fortement réagi à la crise, avec une hausse notable des prix de l'énergie liée aux risques de perturbation de l'offre au Moyen-Orient (baril de Brent au-dessus de 118$ à fin mars).

1. Rapport de Gestion

Dans ce contexte, les principaux indices boursiers se sont tous inscrits en recul de part et d'autre de l'Atlantique durant le premier trimestre 2026. Le MSCI World (en €) a clôturé en baisse de -1,7%, de même que le S&P 500 (-2,7%), le Stoxx 600 (-0,8%) ou encore le CAC 40 (-4,0%). Le Nasdaq a également subi des pertes prononcées (-4,2%) dans un contexte de remontée des rendements obligataires à partir de fin février (taux à 10 ans US autour de 4,31% au 31/03).

Au cours du 2e trimestre 2026, les marchés ont largement effacé les pertes enregistrées en début d'année. Les principaux indices boursiers ont fortement rebondi, soutenus par des résultats d'entreprises solides et l'optimisme autour de l'intelligence artificielle. Les épisodes de tensions entre Israël, les Etats-Unis et l'Iran ont toutefois provoqué des regains de volatilité ponctuels, alimentant les craintes sur les prix de l'énergie. Les marchés ont néanmoins rapidement retrouvé leur dynamique, les investisseurs estimant que le conflit resterait contenu. Les marchés européens et américains ont donc terminé le trimestre en nette progression, proches ou au-delà de leurs records historiques, malgré un environnement toujours marqué par des incertitudes géopolitiques.

Malgré le contexte de guerre, les marchés actions ont fait preuve de résilience en avril, soutenus par un solide début de saison de publications de résultats d'entreprises et des anticipations de croissance favorables, évoquées notamment par les GAFAM qui ont globalement dépassé les attentes et rassuré avec des revenus tirés du cloud et de l'IA en progression. La cote européenne a été plus exposée par la hausse du coût des intrants, affectant plus particulièrement les valeurs cycliques et renforçant les inquiétudes des agents économiques (contraction du climat des affaires pour la première fois depuis 16 mois en zone euro). De ce fait, les Banques centrales européenne et américaine ont privilégié le statu quo, adoptant une posture prudente face au risque combiné d'inflation persistante et de ralentissement économique lié aux tensions géopolitiques. Les matières premières ont été directement impactées par le conflit, avec une forte sensibilité des prix du pétrole aux risques pesant sur l'offre mondiale (cours du baril de Brent avoisinant 114$ fin avril).

Les indices américains et européens ont inscrit de nouveaux records historiques ou s'en sont fortement rapprochés en mai, portés par les valeurs de croissance, notamment dans le secteur de la technologie. Cette performance s'est maintenue alors même que les tensions au Moyen-Orient restaient vives et que les incertitudes liées au détroit d'Ormuz continuaient de peser sur les scénarios macroéconomiques. Les épisodes de volatilité liés aux annonces diplomatiques entre Washington et Téhéran ont provoqué des ajustements temporaires, sans remettre en cause la tendance haussière. Dans le même temps, les marchés obligataires ont enregistré des mouvements contrastés, reflétant l'arbitrage entre aversion au risque liée aux tensions géopolitiques et pressions inflationnistes induites par la volatilité énergétique. Les taux souverains ont évolué dans des amplitudes modérées, les actifs core jouant ponctuellement leur rôle de valeur refuge, tandis que les anticipations d'inflation ont limité tout mouvement durable de détente. Cette configuration a globalement contribué à contenir la volatilité des conditions financières.

En juin, au-delà de l'engouement boursier, les marchés ont continué d'intégrer un cycle d'investissements sans précédent dans les infrastructures liées à l'IA : centres de données, semi-conducteurs de nouvelle génération, réseaux électriques et capacités de refroidissement. Cette accélération a alimenté une véritable inflation des coûts d'équipement, sous l'effet d'une demande qui excède encore les capacités de production dans plusieurs segments stratégiques. Sur le plan monétaire, la Réserve fédérale (Fed), sous l'impulsion de son nouveau Président, K. Warsh, a maintenu ses taux directeurs inchangés, alors que la désinflation se poursuit mais que l'activité économique et le marché du travail restent relativement résilients. En zone euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) n'a pas surpris les marchés en décidant une hausse de 25 points de base (pb) lors de sa réunion du 11 juin. Ce resserrement traduit la volonté du Conseil des gouverneurs de contenir les risques inflationnistes alimentés par la remontée des prix de l'énergie et les tensions géopolitiques.

Dans ce contexte, les principaux indices boursiers se sont tous inscrits en hausse notable de part et d'autre de l'Atlantique durant le deuxième trimestre 2026. Le MSCI World (en €) a clôturé en progression de +14,6%, de même que le S&P 500 (+14 ,9%), le Stoxx 600 (+10,1%) ou encore le CAC 40 (+7,5%). Le Nasdaq a enregistré une performance trimestrielle

1. Rapport de Gestion

exceptionnelle (+27,5%) dans un contexte de de stabilisation des rendements obligataires (taux à 10 ans US autour de 4,42% au 30/06).

Troisième trimestre 2025 :

La part R du fonds a enregistré une performance nette de frais de gestion, de +2,23 % au troisième trimestre, contre +1,62 % pour son indicateur de référence.
Cette période a été favorable aux marchés actions, qui ont connu une progression malgré un regain d'incertitude en fin de trimestre concernant la situation politique en France. Dans ce contexte, notre exposition aux actions, qui était proche de 50 % au début du trimestre, a été réduite à 43,4 % à la fin septembre, dans une optique de protection face à cette incertitude.
Concernant le compartiment actions, les principaux contributeurs positifs à la performance ont été ASML, Rolls-Royce et CaixaBank. Parmi les mouvements réalisés, nous avons initié une position en Banco Santander dans le secteur financier et renforcé nos positions en LVMH et EssilorLuxottica. Nous avons également soldé notre position en MTU Aero Engines dans le secteur aéronautique et allégé celle sur BNP Paribas.
Sur la poche Taux, le portefeuille reste positionné sur la dette subordonnée européenne et sur le segment des entreprises IG, avec une duration supérieure à l'indice de référence.

Quatrième trimestre 2025 :

La part R du fonds a enregistré une performance nette de frais de gestion de +1,02 % au troisième trimestre, contre +1,83 % pour son indicateur de référence.
Les actions ont poursuivi leur progression sur le trimestre, le CAC 40 progresse ainsi d'environ 3,5 %. Notre surexposition aux actions a été un facteur positif, mais pas aussi contributrice qu'au deuxième trimestre lorsque nous étions fortement surpondérés. À la fin de l'année, l'exposition aux actions ressort à 48,4 %.
Concernant le compartiment actions, les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Roche Holding, LVMH et Inditex. Nous avons également initié deux positions sur des titres qui ont souffert au cours de l'année, avec Cap Gemini et Renault. À l'inverse, nous avons soldé nos positions en RELX et LSEG.

Premier trimestre 2026 :

La part R du fonds a enregistré une performance nette de frais de gestion de -5,25 % au 1er trimestre, contre -1,85 % pour son indicateur de référence.
Le fonds a été pénalisé par notre surexposition aux actions et au crédit, au détriment du monétaire. La poche actions se replie sur le mois et sous-performe son indice sous-jacent. À la fin du trimestre, notre exposition actions est de 52,3 %, en progression par rapport à la fin d'année. Au sein de cette poche, les principaux contributeurs positifs à la performance ont été ASML, GTT et E.ON. Nos principaux mouvements ont été l'initiation d'une position en Getlink dans les infrastructures, en AstraZeneca dans la santé et en Danone dans l'agroalimentaire, tandis qu'Accor, SAP, Capgemini, Technip Energies, Roche et Akzo Nobel ont été cédés.

1. Rapport de Gestion

Deuxième trimestre 2026 :

La part R du fonds a enregistré une performance nette de frais de gestion de +8,35 % au 2e trimestre, contre +4,91 % pour son indicateur de référence.
Le fonds a bénéficié des trois moteurs de performance : sur-exposition aux actions (d'environ 6 points sur la période), sur-exposition obligataire (au détriment du monétaire) et surperformance de la poche actions.
À la fin du trimestre, notre exposition actions a été réduite à 45,6 %, après la très bonne performance des actions. Au sein de cette poche, les principaux contributeurs positifs à la performance ont été Infineon, ASML et Rolls-Royce Holdings. Nos principaux mouvements ont été le renforcement de nos positions en Air Liquide, Michelin, Veolia Environnement et Intesa Sanpaolo, tandis qu'Infineon, Saint-Gobain, Publicis et Safran ont été allégées.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CAIXABANK 3.875% 14-05-38 EMTN	5 566 064,00	0,00
ENGIE 5.125% PERP	5 345 381,10	0,00
EDF 4.375% PERP EMTN	5 112 606,16	0,00
CAPGEMINI SE	2 772 850,80	1 951 953,25
UNICREDIT 2.731% 15-01-32	0,00	4 082 035,62
L'OREAL	3 555 033,60	515 097,20
MICHELIN (CGDE)	1 201 993,50	2 814 742,04
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	3 323 310,09	581 047,36
BQ POSTALE 1.375% 24-04-29	0,00	3 879 586,85
ENGIE 1.5% PERP	0,00	3 854 520,55

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale de l'OPC (DICI, prospectus, rapports périodiques…) est disponible auprès de la Société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : **ClientServicingAM@natixis.com**

1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

o Prêts de titres : 0,00

o Emprunt de titres : 0,00

o Prises en pensions : 0,00

o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 0,00

o Change à terme : 0,00

o Future : 0,00

o Options : 0,00

o Swap : 0,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	**0,00**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	**0,00**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	**0,00**
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	**0,00**

1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.
La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information.

■ Politique de rémunération de la société de gestion délégante

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de NIMI et de ses succursales, de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III). La liste des succursales de NIMI en date de cette politique apparait en annexe de cette politique.

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs.
- Elle comprend des mesures visant à éviter les éventuels conflits d'intérêts menant, par exemple, à porter atteinte aux intérêts des clients, et/ou à favoriser les intérêts des salariés de l'entreprise (y compris ceux de l'organe de direction) au détriment potentiel de tout client.
- Elle comprend également des mesures visant à éviter la prise de risque excessive.

La politique de rémunération de NIMI respecte le principe de non-discrimination, y compris le principe de neutralité du point de vue du genre.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.
La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- La direction est évaluée sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution. La direction est également évaluée sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
  Ainsi, la rémunération des fonctions de contrôle est fondée sur des objectifs spécifiques propres à leur fonction et n'est pas liée aux performances commerciales quantitatives.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.
Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI. Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs. La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI et de la plateforme internationale de distribution, mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Pour les employés de NIMI situés en France, les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée et la population Personnel concerné sont soumises à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas d'anticipation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes. Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré à la politique de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de total des éléments de variables attribués au cours d'un exercice, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

2. Engagements de gouvernance et compliance

I- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble de son activité.

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les responsables légaux des succursales de NIMI,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et qui sont preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines et la Direction de la conformité déterminent et formalisent la méthodologie d'identification ainsi que le périmètre de la « population identifiée » de NIMI.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

2. Engagements de gouvernance et compliance

II-2. Mécanisme applicable à la rémunération variable des personnes faisant partie de la 'population identifiée'

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1er euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1er euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation de la direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques à posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

2. Engagements de gouvernance et compliance

I- DECLINAISON APPLICABLE A LA POPULATION « PERSONNEL CONCERNE » AU TITRE DE MIFID II

III-1. Définition du « Personnel concerné » au titre de MiFID II

Les Orientations ESMA MiFID II ont un champ d'application très large, défini par (i) la fourniture des services et activités d'investissement, et (ii) par la notion de « personnel concerné »au sens de l'article 2(1) du Règlement Délégué MiFID II :

Personne concernée : dans le cas d'une entreprise d'investissement, l'une quelconque des personnes suivantes :

- un administrateur, associé ou équivalent, gérant ou agent lié de l'entreprise ;
- un administrateur, associé ou équivalent, ou gérant de tout agent lié de l'entreprise ;
- un membre du personnel de l'entreprise ou d'un agent lié de l'entreprise, ainsi que toute autre personne physique dont les services sont mis à la disposition et placés sous le contrôle de l'entreprise ou d'un agent lié de l'entreprise et qui participe à la fourniture de services et d'activités d'investissement par l'entreprise ;
- une personne physique qui participe directement à la fourniture de services à l'entreprise d'investissement ou à son agent lié sur la base d'un accord d'externalisation conclu aux fins de la fourniture de services et d'activités d'investissement par l'entreprise.

L'article 27(2) du Règlement Délégué MiFID II vient préciser les actions requises en termes de conformité: < Les entreprises d'investissement s'assurent que leurs politiques et pratiques de rémunération s'appliquent à toutes les personnes concernées ayant une incidence, directe ou indirecte, sur les services d'investissement et les services auxiliaires fournis par l'entreprise d'investissement ou sur le comportement de l'entreprise, indépendamment du type de clients, dans la mesure où la rémunération de ces personnes et les incitations comparables sont susceptibles de créer un conflit d'intérêts les encourageant à agir contre les intérêts d'un quelconque client de l'entreprise.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines et la Direction de la conformité déterminent et formalisent la méthodologie d'identification ainsi que le périmètre de la population « Personnel concerné » de NIMI.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines et par la Direction de la conformité. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

2. Engagements de gouvernance et compliance

III-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population « Personnel concerné » au titre de MiFID

En conformité avec la réglementation, et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs, les investisseurs et la société de gestion, la détermination de la rémunération variable individuelle des collaborateurs Personnels Concernés repose sur une correcte pondération entre des critères quantitatifs et qualitatifs de la performance permettant ainsi de :

- aligner les intérêts des personnes concernées et des entreprises sur ceux des clients,
- agir au mieux des intérêts du client,
- ne pas réintroduire indirectement des critères commerciaux quantitatifs susceptibles de créer des conflits d'intérêts ou des incitations pouvant conduire les personnes concernées à favoriser leurs propres intérêts ou ceux de leur entreprise au détriment potentiel de tout client,
- éviter de fixer des objectifs de performance susceptibles d'inciter les personnes concernées à adopter des comportements axés sur les gains à court terme.

Les Personnels Concernés sont soumis à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations est pris en compte dans l'attribution de la rémunération variable individuelle. Ces éléments font l'objet d'une attention particulière lors de l'évaluation du collaborateur concerné par son manager et sont pris en compte dans son appréciation annuelle.

I- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction de la Conformité et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par la direction générale de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

2. Engagements de gouvernance et compliance

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation [1] :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
    - Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
    - Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
    - Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

[1] : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2025* :	16 337 340 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2025 :	7 886 220 €
Effectifs concernés :	195

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2025*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2025 :	2 287 750 €	dont,
- Cadres supérieurs :	2 287 750 €	
- Membres du personnel :	- €	
Effectifs concernés :	5	

Annexe 1

Liste des succursales de NIMI au 1er mars 2025

Pays	Ville	Nom de la succursale
Belgique	Bruxelles	Natixis Investment Managers International Belgian Branch
Allemagne	Francfort	Natixis Investment Managers International, Zweigniederlassung Deutschland
Italie	Milan	Natixis Investment Managers International, Succursale Italiana
Luxembourg	Luxembourg	Natixis Investment Managers International, Luxembourg branch
Pays-Bas	Utrecht	Natixis Investment Managers International, Nederlands
Espagne	Madrid	Natixis Investment Managers International, Succursal en España

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Politique de rémunération de la société de gestion délégataire

La présente politique de rémunération de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS est constituée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II), de principes spécifiques applicables à la population concernée par MIFID (cf. point III) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point IV).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).

- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).

- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014, dite MiFID II, transposée en droit interne dans le code monétaire et financier et de son règlement délégué (UE) 2017/565 de la Commission du 25 avril 2016.

- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

2. Engagements de gouvernance et compliance

I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique RH de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché. La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle.

Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion.

Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- La Direction Générale est évaluée sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions supports sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne) repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent. Ainsi, la rémunération des fonctions de contrôle est fondée sur des objectifs spécifiques propres à leur fonction et n'est pas liée aux performances commerciales quantitatives.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS et/ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie et ajustés des risques des portefeuilles gérés et de la société de gestion.
  Enfin, des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, sont pris en considération pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

L'évaluation de la performance prend en compte, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

VEGA INVESTMENT SOLUTIONS veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL).

Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement. Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte.

La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée et/ou concernée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, VEGA INVESTMENT SOLUTIONS peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec. La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Equilibre entre rémunération fixe et variable

VEGA INVESTMENT SOLUTIONS s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus du double de la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- <u>Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V</u>

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, VEGA INVESTMENT SOLUTIONS a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et FIA).

2. Engagements de gouvernance et compliance

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille (y compris les gérants),
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables de certaines activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS, en lien avec la Direction de la conformité et du contrôle interne.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'équivalent instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées.

Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1er euro,
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1er euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation de la Direction générale de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par VEGA INVESTMENT SOLUTIONS.

2. Engagements de gouvernance et compliance

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS.

III- Déclinaison du dispositif applicable à la population concernée au titre de MIFID

III-1. Définition du « Personnel concerné »

Les Orientations ESMA MiFID II ont un champ d'application très large, défini par (i) la fourniture des services et activités d'investissement, et (ii) par la notion de << personnel concerné > au sens de l'article 2(1) du Règlement Délégué MiFID II :

Personne concernée : désigne dans le cas d'une entreprise d'investissement, tout membre du personnel de l'entreprise qui participe à la fourniture de services et d'activités d'investissement :

> L'article 27(2) du Règlement Délégué MiFID II vient préciser les actions requises en termes de conformité : « Les entreprises d'investissement s'assurent que leurs politiques et pratiques de rémunération s'appliquent à toutes les personnes concernées ayant une incidence, directe ou indirecte, sur les services d'investissement et les services auxiliaires fournis par l'entreprise d'investissement ou sur le comportement de l'entreprise, indépendamment du type de clients, dans la mesure où la rémunération de ces personnes et les incitations comparables sont susceptibles de créer un conflit d'intérêts les encourageant à agir contre les intérêts d'un quelconque client de l'entreprise. »

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population concernée de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS, conjointement avec la Direction de la conformité et du contrôle Interne.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines et/ou par la Direction de la conformité et du contrôle interne. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

2. Engagements de gouvernance et compliance

III-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population concernée

Une correcte pondération est assurée entre les critères qualitatifs et quantitatifs lors de la détermination de la rémunération variable des Personnes Concernées permettant ainsi :

- D'aligner les intérêts des personnes concernées et de la société de gestion sur ceux des clients,
- D'agir au mieux des intérêts du client,
- De ne pas réintroduire indirectement des critères commerciaux quantitatifs susceptibles de créer des conflits d'intérêts ou des incitations pouvant conduire les personnes concernées à favoriser leurs propres intérêts ou ceux de la société de gestion au détriment potentiel de tout client,
- D'éviter de fixer des objectifs de performance susceptibles d'inciter les personnes concernées à adopter des comportements axés sur les gains à court terme.

IV- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS en lien avec la Direction des ressources humaines de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS.

Les fonctions de conformité et de suivi des risques de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération.

Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, la Conformité intervient dans la détermination du périmètre de population identifiée et/ou concernée.

La Conformité et les Risques sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires. La politique de rémunération de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS est validée par le Conseil d'administration de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération comprenant la population identifiée et/ou concernée et les rémunérations les plus élevées sont approuvés successivement, de manière détaillée, par la Direction générale de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS, puis par un Comité intermédiaire réunissant la Direction générale de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS et la Direction générale de NATIXIS IM.

Ces éléments sont ensuite soumis, sous un format plus synthétique, à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS aux réglementations auxquelles elle est soumise, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération du Directeur général de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis soumise au Comité des rémunérations de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS. L'information est également transmise à celui de NATIXIS.

La rémunération du Directeur de la conformité et du contrôle interne et celle du Directeur des risques de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de NATIXIS IM et/ou le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. VEGA INVESTMENT SOLUTIONS se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de VEGA INVESTMENT SOLUTIONS fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante de la part de la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand VEGA INVESTMENT SOLUTIONS délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2025* : 16 109 005 €
Rémunérations variables attribuées au titre de 2025 : 7 685 160 €
Effectifs concernés : 187

** Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2025*

Le montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2025 : 12 568 123 €
Effectifs concernés : 68

3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : http://www.im.natixis.com.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par les retenues à la source.

■ Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part VEGA PATRIMOINE ISR ND

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	4 398,77	EUR	1,20	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	8 907,52	EUR	2,43	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
Total	**13 306,29**	**EUR**	**3,63**	**EUR**

Décomposition du coupon : Part VEGA PATRIMOINE ISR RD

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 449,24	EUR	6,50	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	16 134,86	EUR	42,82	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
Total	**18 584,10**	**EUR**	**49,32**	**EUR**

4. Rapport du Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

VEGA PATRIMOINE ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Natixis Investment Managers International

43 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2026

Aux porteurs de parts du FCP VEGA PATRIMOINE ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif VEGA PATRIMOINE ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 201 424 €
Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre d'Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes Inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 13 octobre 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels

Bilan Actif au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**216 575 312,81**	**208 169 631,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	216 575 312,81	208 169 631,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**257 918 620,54**	**246 845 828,99**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	257 918 620,54	246 845 828,99
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**0,00**	**0,00**
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**474 493 933,35**	**455 015 459,99**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**1 312 428,47**	**814 187,05**
Comptes financiers	**1 610 605,65**	**0,00**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**2 923 034,12**	**814 187,05**
Total de l'actif I+II	**477 416 967,47**	**455 829 647,04**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres :		
Capital	447 587 105,09	422 500 976,43
Report à nouveau sur revenu net	10,75	5,52
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	28 375 312,77	28 385 927,95
Capitaux propres I	**475 962 428,61**	**450 886 909,90**
Passifs de financement II (*)	**0,00**	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**475 962 428,61**	**450 886 909,90**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**	**0,00**
Emprunts (C) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 454 538,86	2 840 070,99
Concours bancaires	0,00	2 102 666,15
Sous-total autres passifs IV	**1 454 538,86**	**4 942 737,14**
Total Passifs : I+II+III+IV	**477 416 967,47**	**455 829 647,04**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	5 316 901,86	4 559 226,24
Produits sur obligations	8 929 438,47	8 537 146,41
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	12 557,40	37 814,21
Sous-total produits sur opérations financières	**14 258 897,73**	**13 134 186,86**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-71 739,39	-58 116,83
Sous-total charges sur opérations financières	**-71 739,39**	**-58 116,83**
Total revenus financiers nets (A)	**14 187 158,34**	**13 076 070,03**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-6 659 045,53	-8 090 898,97
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-6 659 045,53**	**-8 090 898,97**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**7 528 112,81**	**4 985 171,06**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-22 447,64**	**570 618,55**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**7 505 665,17**	**5 555 789,61**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	5 185 466,87	36 313 637,21
Frais de transactions externes et frais de cession	-206 579,45	-571 393,75
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**4 978 887,42**	**35 742 243,46**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-14 074,60**	**-476 017,77**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**4 964 812,82**	**35 266 225,69**

5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/06/2026 en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	15 902 848,43	-11 040 965,88
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**15 902 848,43**	**-11 040 965,88**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**1 986,35**	**-1 395 121,47**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**15 904 834,78**	**-12 436 087,35**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**28 375 312,77**	**28 385 927,95**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

■ **Comptes annuels - Annexes comptables**

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est de surperformer l'indicateur de référence, composé à 45% du CAC 40 dividendes nets réinvestis + 30% de Bloomberg EuroAgg Treasury 5-7 ans coupons nets réinvestis + 25% €STR capitalisé, sur une durée minimale de 3 ans en intégrant des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans le processus d'analyse et de sélection des titres en portefeuille.

Conformément aux catégories définies par le Règlement SFDR, le FCP est un produit dit « article 8 ». Ce FCP promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

Le délégataire de gestion financière prend en compte le risque de durabilité dans ses décisions d'investissement à travers l'application de sa politique d'investissement responsable, les principes relatifs à l'exercice de ses droits de vote aux assemblées générales, sa politique d'exclusions ainsi que la gouvernance dédiée qu'elle a mis en place en matière ESG.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

5. Comptes de l'exercice

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025	30/06/2026
Actif net Global en EUR	**372 963 243,08**	**461 961 004,37**	**473 566 255,91**	**450 886 909,90**	**475 962 428,61**
Part VEGA PATRIMOINE ISR I en EUR					
Actif net	142 692 469,89	121 151 203,69	127 732 785,51	171 740 966,71	184 341 232,80
Nombre de titres	1 491,0406	1 118,8392	1 111,1970	1 394,1759	1 400,7594
Valeur liquidative unitaire	95 699,92	108 282,94	114 950,62	123 184,57	131 600,92
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	5 478,78	-791,79	3 064,95	9 620,90	1 370,76
Capitalisation unitaire sur revenu	2 021,24	1 394,64	1 686,40	2 006,57	2 657,70
Part VEGA PATRIMOINE ISR NC en EUR					
Actif net	11 472 701,43	12 896 856,34	12 498 647,00	9 504 981,97	7 592 788,30
Nombre de titres	66 371,25477	66 163,60916	60 603,87549	43 153,89443	32 385,88049
Valeur liquidative unitaire	172,85	194,92	206,23	220,25	234,44
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	9,91	-1,42	5,50	17,22	2,44
Capitalisation unitaire sur revenu	2,87	1,89	2,35	2,87	3,91
Part VEGA PATRIMOINE ISR ND en EUR					
Actif net	1 009 604,82	866 494,44	859 080,91	762 939,35	796 765,28
Nombre de titres	5 991,10816	4 634,92085	4 386,40937	3 688,88809	3 665,64468
Valeur liquidative unitaire	168,51	186,94	195,85	206,82	217,36
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	9,68	-1,37	5,22	16,20	2,26
Distribution unitaire sur revenu	2,80	1,82	2,24	2,70	3,63
Crédit d'impôt unitaire	0,048	0,000	0,067	0,050	0,000

5. Comptes de l'exercice

	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025	30/06/2026
Part VEGA PATRIMOINE ISR PC en EUR					
Actif net	162,83	1 206 730,73	1 475 662,15	2 133 461,13	2 161 380,85
Nombre de titres	1,13791	7 502,82421	8 686,42359	11 780,51202	11 235,34032
Valeur liquidative unitaire	143,09	160,83	169,88	181,10	192,37
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,02	-0,86	4,53	14,17	2,00
Capitalisation unitaire sur revenu	1,30	0,81	1,65	2,04	2,83
Part VEGA PATRIMOINE ISR RC en EUR					
Actif net	215 704 881,19	323 644 042,75	329 150 536,64	265 344 262,60	279 625 513,08
Nombre de titres	54 036,07180	72 142,93393	69 581,14429	52 702,87293	52 387,52391
Valeur liquidative unitaire	3 991,86	4 486,15	4 730,45	5 034,72	5 337,63
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	229,51	-32,97	126,30	394,15	55,73
Capitalisation unitaire sur revenu	48,17	29,13	38,42	49,07	68,57
Part VEGA PATRIMOINE ISR RD en EUR					
Actif net	2 083 422,92	2 195 676,42	1 849 543,70	1 400 298,14	1 444 748,30
Nombre de titres	700,91891	665,12768	534,86172	383,52595	376,80648
Valeur liquidative unitaire	2 972,41	3 301,13	3 457,98	3 651,11	3 834,19
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	170,97	-24,25	92,32	286,24	40,07
Distribution unitaire sur revenu	35,88	21,49	28,11	35,68	49,32
Crédit d'impôt unitaire	0,814	0,000	1,222	0,938	0,000 (1)

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

5. Comptes de l'exercice

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.
Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
L'exercice couvre la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

5. Comptes de l'exercice

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.
Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ; Frais liés à la gestion financière du fonds, Frais de distribution : rétrocessions à des distributeurs tiers.
- Les frais de fonctionnements et autres services : : Frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ; Frais de Plateforme de distribution (Hors rétrocessions), Frais de

5. Comptes de l'exercice

constitution et de diffusion des DICI/DIC/Prospectus et reportings règlementaires; Coût d'administration des sites internet, Frais d'audit et de promotion des labels, Frais de commissaires aux comptes, Frais liés au dépositaire, Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable, Frais fiscaux, Frais de mise en Œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques à l'OPC; Cotisations Associations professionnelles obligatoires; Frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils ; Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales; Frais de surveillance de la conformité et de contrôle des restrictions d'investissement ;

- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Parts RC et RD : 1,50% TTC maximum par an Parts I : 0,70% TTC maximum par an Parts NC et ND : 1,10% TTC maximum par an Parts PC : 1,30% TTC maximum par an
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,25% TTC Taux maximum par an (*)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Néant	Néant
Commission de surperformance	Actif net	15% de la surperformance réalisée par l'OPCVM, au cours de l'exercice, par rapport à la progression de son indicateur de référence (**)

(*) Le taux maximum de frais de fonctionnement et autres services pourra être prélevé quand bien même les frais réels seraient inférieurs. Tout dépassement de ce taux maximum sera pris en charge par la société de gestion.

(**) Un exemple de calcul détaillé de la surperformance pourra être remis au souscripteur.

5. Comptes de l'exercice

Commission de surperformance :

Définition du modèle de calcul de la commission de surperformance :
La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance.

- L'actif valorisé du fonds s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.
- L'actif de référence représente l'actif du fonds constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du fonds.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est 45% de l'indice CAC 40, dividendes nets réinvestis, 30% de l'indice Bloomberg EuroAgg Treasury 5-7 ans coupons nets réinvestis, 25% de l'indice €STR Capitalisé. Il est libellé en euro.

Les performances passées par rapport à l'indice composite de référence servant de base de calcul à la commission de surperformance sont disponibles sur le site web www.vega-is.com.

Période de référence de la performance :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à cinq ans. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.
Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er juillet 2022.

Définition de la Période d'observation et de la fréquence de cristallisation :

1/ La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er juillet au 30 juin.

2/ La fréquence de cristallisation : elle consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement, une somme provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrite ci-dessous :
Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 15 % TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.
Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.
Sur la période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

5. Comptes de l'exercice

Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions.
Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence et ce, même si le fonds enregistre une performance négative pour autant que le fonds surperforme son indice de référence.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

En cas de rachat de parts, la part de la commission de surperformance correspondante aux parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Swing pricing

Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement :

La société de gestion par délégation a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion par délégation en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets.
Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion par délégation et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion par délégation sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion par délégation effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.
La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP.
Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

5. Comptes de l'exercice

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part VEGA PATRIMOINE ISR PC	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA PATRIMOINE ISR RD	Distribution	Capitalisation
Part VEGA PATRIMOINE ISR ND	Distribution	Capitalisation
Part VEGA PATRIMOINE ISR NC	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA PATRIMOINE ISR I	Capitalisation	Capitalisation
Part VEGA PATRIMOINE ISR RC	Capitalisation	Capitalisation

5. Comptes de l'exercice

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2026	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	**450 886 909,90**	**473 566 255,91**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	27 900 081,42	100 373 080,34
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-31 210 266,46	-152 714 750,41
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	7 528 112,81	4 985 171,06
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	4 978 887,42	35 742 243,46
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	15 902 848,43	-11 040 965,88
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-24 144,91	-24 124,58
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**475 962 428,61**	**450 886 909,90**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

5. Comptes de l'exercice

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part VEGA PATRIMOINE ISR I		
Parts souscrites durant l'exercice	47,3734	6 061 572,10
Parts rachetées durant l'exercice	-40,7899	-5 095 316,65
Solde net des souscriptions/rachats	6,5835	966 255,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 400,7594	
Part VEGA PATRIMOINE ISR NC		
Parts souscrites durant l'exercice	594,26700	134 310,23
Parts rachetées durant l'exercice	-11 362,28094	-2 590 891,14
Solde net des souscriptions/rachats	-10 768,01394	-2 456 580,91
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	32 385,88049	
Part VEGA PATRIMOINE ISR ND		
Parts souscrites durant l'exercice	185,44973	38 731,18
Parts rachetées durant l'exercice	-208,69314	-44 534,22
Solde net des souscriptions/rachats	-23,24341	-5 803,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 665,64468	
Part VEGA PATRIMOINE ISR PC		
Parts souscrites durant l'exercice	2 021,94060	375 983,84
Parts rachetées durant l'exercice	-2 567,11230	-465 750,58
Solde net des souscriptions/rachats	-545,17170	-89 766,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 235,34032	
Part VEGA PATRIMOINE ISR RC		
Parts souscrites durant l'exercice	4 135,61169	21 276 405,46
Parts rachetées durant l'exercice	-4 450,96071	-22 975 964,40
Solde net des souscriptions/rachats	-315,34902	-1 699 558,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	52 387,52391	
Part VEGA PATRIMOINE ISR RD		
Parts souscrites durant l'exercice	3,48276	13 078,61
Parts rachetées durant l'exercice	-10,20223	-37 809,47
Solde net des souscriptions/rachats	-6,71947	-24 730,86
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	376,80648	

5. Comptes de l'exercice

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part VEGA PATRIMOINE ISR I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR NC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR ND	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR PC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR RD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

5. Comptes de l'exercice

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
VEGA PATRIMOINE ISR I FR0012007003	Capitalisation	Capitalisation	EUR	184 341 232,80	1 400,7594	131 600,92
VEGA PATRIMOINE ISR NC FR0013346343	Capitalisation	Capitalisation	EUR	7 592 788,30	32 385,88049	234,44
VEGA PATRIMOINE ISR ND FR0013346350	Distribution	Capitalisation	EUR	796 765,28	3 665,64468	217,36
VEGA PATRIMOINE ISR PC FR0013526480	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 161 380,85	11 235,34032	192,37
VEGA PATRIMOINE ISR RC FR0007371810	Capitalisation	Capitalisation	EUR	279 625 513,08	52 387,52391	5 337,63
VEGA PATRIMOINE ISR RD FR0000444549	Distribution	Capitalisation	EUR	1 444 748,30	376,80648	3 834,19

5. Comptes de l'exercice

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE	PAYS-BAS	ESPAGNE	ITALIE	ALLEMAGNE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	216 575,31	154 522,57	22 481,58	11 095,24	8 488,54	7 658,92
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**216 575,31**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

5. Comptes de l'exercice

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	257 918,62	257 918,62	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 610,61	0,00	0,00	0,00	1 610,61
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**257 918,62**	**0,00**	**0,00**	**1 610,61**

5. Comptes de l'exercice

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	2 095,55	29 479,65	69 939,30	156 404,12
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 610,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**1 610,61**	**0,00**	**0,00**	**2 095,55**	**29 479,65**	**69 939,30**	**156 404,12**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

5. Comptes de l'exercice

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 SEK +/-	Devise 3 CHF +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	6 823,63	4 009,30	1 495,53	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**6 823,63**	**4 009,30**	**1 495,53**	**0,00**	**0,00**

5. Comptes de l'exercice

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	218 864,62	39 054,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**218 864,62**	**39 054,00**	**0,00**

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

5. Comptes de l'exercice

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2026
Créances		
	Ventes à règlement différé	1 188 005,70
	Souscriptions à recevoir	49 422,77
	Coupons et dividendes en espèces	75 000,00
Total des créances		**1 312 428,47**
Dettes		
	Achats à règlement différé	795 232,51
	Rachats à payer	2 762,14
	Frais de gestion fixe	590 294,90
	Frais de gestion variable	66 249,31
Total des dettes		**1 454 538,86**
Total des créances et des dettes		**-142 110,39**

5. Comptes de l'exercice

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2026
Part VEGA PATRIMOINE ISR I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 685 920,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de gestion variables provisionnés	62 014,12
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	906,70
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR NC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	115 868,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	630,49
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR ND	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 677,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	17,03
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR PC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	34 260,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,55
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	59,71
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

5. Comptes de l'exercice

	30/06/2026
Part VEGA PATRIMOINE ISR RC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 721 238,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	2 617,72
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part VEGA PATRIMOINE ISR RD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	24 830,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	3,54
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

5. Comptes de l'exercice

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2026
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2026
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2026
Actions			0,00
Obligations			24 944 345,90
	FR0014008PC1	BPCE 2.25% 02-03-32 EMTN	3 003 541,64
	FR001400O671	BPCE ISSUER 4.875% 26-02-36	4 227 835,07
	FR0013463775	CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	3 340 925,48
	FR0013521630	CNP ASSURANCES 2.5% 30-06-51	4 722 434,93
	FR0013336534	CNP ASSURANCES 4.75% PERP	4 069 915,63
	FR001400F620	CNP ASSURANCES 5.25% 18-07-53	5 579 693,15
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**24 944 345,90**

5. Comptes de l'exercice

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**7 505 665,17**	**5 555 789,61**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**7 505 665,17**	**5 555 789,61**
Report à nouveau	10,75	5,52
Sommes distribuables au titre du revenu net	**7 505 675,92**	**5 555 795,13**

Part VEGA PATRIMOINE ISR I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**3 722 806,72**	**2 797 520,66**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**3 722 806,72**	**2 797 520,66**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**3 722 806,72**	**2 797 520,66**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 722 806,72	2 797 520,66
Total	**3 722 806,72**	**2 797 520,66**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part VEGA PATRIMOINE ISR NC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**126 793,69**	**123 959,08**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**126 793,69**	**123 959,08**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**126 793,69**	**123 959,08**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	126 793,69	123 959,08
Total	**126 793,69**	**123 959,08**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part VEGA PATRIMOINE ISR ND

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**13 306,11**	**9 961,96**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**13 306,11**	**9 961,96**
Report à nouveau	7,13	5,20
Sommes distribuables au titre du revenu net	**13 313,24**	**9 967,16**
Affectation :		
Distribution	13 306,29	9 960,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	6,95	7,16
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**13 313,24**	**9 967,16**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	3 665,64468	3 688,88809
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,63	2,70
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	197,44	196,11

5. Comptes de l'exercice

Part VEGA PATRIMOINE ISR PC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**31 840,03**	**24 086,62**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**31 840,03**	**24 086,62**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**31 840,03**	**24 086,62**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	31 840,03	24 086,62
Total	**31 840,03**	**24 086,62**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part VEGA PATRIMOINE ISR RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**3 592 336,23**	**2 586 573,73**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**3 592 336,23**	**2 586 573,73**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**3 592 336,23**	**2 586 573,73**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 592 336,23	2 586 573,73
Total	**3 592 336,23**	**2 586 573,73**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part VEGA PATRIMOINE ISR RD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2026	30/06/2025
Revenus nets	**18 582,39**	**13 687,56**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**18 582,39**	**13 687,56**
Report à nouveau	3,62	0,32
Sommes distribuables au titre du revenu net	**18 586,01**	**13 687,88**
Affectation :		
Distribution	18 584,10	13 684,21
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1,91	3,67
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**18 586,01**	**13 687,88**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	376,80648	383,52595
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	49,32	35,68
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	358,01	359,93

5. Comptes de l'exercice

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**4 964 812,82**	**35 266 225,69**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**4 964 812,82**	**35 266 225,69**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**4 964 812,82**	**35 266 225,69**

Part VEGA PATRIMOINE ISR I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 920 109,68**	**13 413 237,20**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 920 109,68**	**13 413 237,20**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 920 109,68**	**13 413 237,20**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 920 109,68	13 413 237,20
Total	**1 920 109,68**	**13 413 237,20**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part VEGA PATRIMOINE ISR NC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**79 168,97**	**743 254,63**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**79 168,97**	**743 254,63**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**79 168,97**	**743 254,63**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	79 168,97	743 254,63
Total	**79 168,97**	**743 254,63**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part VEGA PATRIMOINE ISR ND

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**8 320,09**	**59 780,36**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**8 320,09**	**59 780,36**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**8 320,09**	**59 780,36**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	8 320,09	59 780,36
Total	**8 320,09**	**59 780,36**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part VEGA PATRIMOINE ISR PC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**22 552,04**	**166 933,50**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**22 552,04**	**166 933,50**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**22 552,04**	**166 933,50**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	22 552,04	166 933,50
Total	**22 552,04**	**166 933,50**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part VEGA PATRIMOINE ISR RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**2 919 560,59**	**20 773 237,17**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**2 919 560,59**	**20 773 237,17**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**2 919 560,59**	**20 773 237,17**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 919 560,59	20 773 237,17
Total	**2 919 560,59**	**20 773 237,17**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part VEGA PATRIMOINE ISR RD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2026	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**15 101,45**	**109 782,83**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**15 101,45**	**109 782,83**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**15 101,45**	**109 782,83**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	15 101,45	109 782,83
Total	**15 101,45**	**109 782,83**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES				**216 575 312,81**	**45,50**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**216 575 312,81**	**45,50**
Assurance				**12 066 780,00**	**2,54**
AXA SA	FR0000120628	EUR	202 800	8 892 780,00	1,87
SCOR SE	FR0010411983	EUR	100 000	3 174 000,00	0,67
Automobiles				**2 861 392,00**	**0,60**
KNORR-BREMSE AG	DE000KBX1006	EUR	17 450	1 772 920,00	0,37
RENAULT SA	FR0000131906	EUR	43 400	1 088 472,00	0,23
Banques commerciales				**19 569 093,00**	**4,11**
BANCO SANTANDER SA	ES0113900J37	EUR	362 000	4 374 408,00	0,92
BNP PARIBAS	FR0000131104	EUR	59 000	6 026 260,00	1,27
CAIXABANK SA	ES0140609019	EUR	305 000	3 777 425,00	0,79
INTESA SANPAOLO	IT0000072618	EUR	900 000	5 391 000,00	1,13
Biotechnologie				**2 515 340,00**	**0,53**
ARGEN-X SE - W/I	NL0010832176	EUR	3 100	2 515 340,00	0,53
Composants automobiles				**6 472 542,50**	**1,36**
FERRARI NV	NL0011585146	EUR	9 550	3 097 542,50	0,65
MICHELIN (CGDE)	FR001400AJ45	EUR	100 000	3 375 000,00	0,71
Distribution spécialisée				**2 943 408,00**	**0,62**
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	ES0148396007	EUR	53 400	2 943 408,00	0,62

5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Electricité				**4 563 930,00**	**0,96**
LEGRAND SA	FR0010307819	EUR	30 900	4 563 930,00	0,96
Equipements électriques				**22 158 260,00**	**4,66**
SCHNEIDER ELECTRIC SE	FR0000121972	EUR	71 900	20 520 260,00	4,32
SPIE SA	FR0012757854	EUR	32 500	1 638 000,00	0,34
Equipements et fournitures médicaux				**6 853 352,80**	**1,44**
ESSILORLUXOTTICA	FR0000121667	EUR	41 776	6 853 352,80	1,44
Industrie aérospatiale et défense				**30 634 784,67**	**6,43**
AIRBUS SE	NL0000235190	EUR	66 000	12 839 640,00	2,69
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	GB00B63H8491	GBP	280 000	4 695 704,67	0,99
SAFRAN SA	FR0000073272	EUR	28 000	9 660 000,00	2,03
THALES	FR0000121329	EUR	15 300	3 439 440,00	0,72
Logiciels				**11 110 780,00**	**2,33**
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	FR0011726835	EUR	12 200	2 267 980,00	0,48
GETLINK SE	FR0010533075	EUR	125 000	2 325 000,00	0,49
VINCI SA	FR0000125486	EUR	51 000	6 517 800,00	1,36
Machines				**4 009 297,33**	**0,84**
ATLAS COPCO AB-A SHS	SE0017486889	SEK	128 500	2 277 928,15	0,48
SKF AB-B SHARES	SE0000108227	SEK	77 000	1 731 369,18	0,36
Media				**1 556 280,00**	**0,33**
PUBLICIS GROUPE	FR0000130577	EUR	18 000	1 556 280,00	0,33

5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Producteur et commerce d'énergie indépendants				**14 486 208,00**	**3,04**
AIR LIQUIDE SA	FR0000120073	EUR	83 600	14 486 208,00	3,04
Produits alimentaires				**1 865 240,00**	**0,39**
DANONE	FR0000120644	EUR	26 000	1 865 240,00	0,39
Produits de soins personnels				**11 739 690,00**	**2,47**
L'OREAL	FR0000120321	EUR	30 600	11 739 690,00	2,47
Produits pharmaceutiques				**2 127 931,27**	**0,45**
ASTRAZENECA PLC	GB0009895292	GBP	13 000	2 127 931,27	0,45
Produits pour l'industrie du bâtiment				**5 541 200,00**	**1,16**
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	FR0000125007	EUR	70 000	5 541 200,00	1,16
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication				**11 210 096,00**	**2,36**
ASML HOLDING NV	NL0010273215	EUR	4 140	7 126 596,00	1,50
INFINEON TECHNOLOGIES	DE0006231004	EUR	50 000	4 083 500,00	0,86
Services aux collectivités				**5 446 500,00**	**1,14**
E.ON SE	DE000ENAG999	EUR	100 000	1 802 500,00	0,38
VEOLIA ENVIRONNEMENT	FR0000124141	EUR	100 000	3 644 000,00	0,76
Services aux entreprises				**1 495 527,24**	**0,31**
GALDERMA GROUP AG	CH1335392721	CHF	7 500	1 495 527,24	0,31
Services aux professionnels				**3 119 870,00**	**0,66**
BUREAU VERITAS SA	FR0006174348	EUR	116 500	3 119 870,00	0,66

5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)				**7 171 500,00**	**1,51**
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	FR0013326246	EUR	70 000	7 171 500,00	1,51
Textiles, habillement et produits de luxe				**25 056 310,00**	**5,26**
HERMES INTERNATIONAL	FR0000052292	EUR	4 200	6 711 600,00	1,41
KERING	FR0000121485	EUR	4 100	1 013 930,00	0,21
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	FR0000121014	EUR	35 800	17 330 780,00	3,64
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES				**257 918 620,54**	**54,19**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**257 918 620,54**	**54,19**
Assurance				**66 092 522,25**	**13,89**
ALLIANZ SE 1.301% 25-09-49	DE000A2YPFA1	EUR	3 500 000	3 309 950,96	0,70
ALLIANZ SE 2.121% 08-07-50	DE000A254TM8	EUR	3 000 000	2 894 854,03	0,61
ALLIANZ SE 4.252% 05-07-52	DE000A30VJZ6	EUR	3 000 000	3 190 591,56	0,67
ASS GENERALI 1.713% 30-06-32	XS2357754097	EUR	3 500 000	3 151 798,52	0,66
ASS GENERALI 2.124% 01-10-30	XS2056491587	EUR	3 500 000	3 397 395,92	0,71
ASS GEN FIX 27-10-47 EMTN	XS1311440082	EUR	3 500 000	3 722 844,52	0,78
AXA 1.375% 07-10-41 EMTN	XS2314312179	EUR	6 000 000	5 459 615,34	1,15
AXA 1.875% 10-07-42 EMTN	XS2431029441	EUR	3 000 000	2 759 877,12	0,58
AXA 3.25% 28-05-49 EMTN	XS1799611642	EUR	3 000 000	2 989 009,32	0,63
BNP PAR CARDIF 4.414% 27-05-41	FR0014018PQ0	EUR	2 500 000	2 550 708,84	0,54
CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	FR0013463775	EUR	3 500 000	3 340 925,48	0,70
CNP ASSURANCES 2.5% 30-06-51	FR0013521630	EUR	5 000 000	4 722 434,93	0,99

5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CNP ASSURANCES 4.75% PERP	FR0013336534	EUR	4 000 000	4 069 915,63	0,86
CNP ASSURANCES 5.25% 18-07-53	FR001400F620	EUR	5 000 000	5 579 693,15	1,17
LAMON 2 1/8 06/23/31	FR0013519261	EUR	2 500 000	2 333 384,93	0,49
MUNICH RE 1.0% 26-05-42	XS2381261424	EUR	5 000 000	4 332 068,49	0,91
MUNICH RE 1.25% 26-05-41	XS2221845683	EUR	5 000 000	4 523 485,62	0,95
SWISS RE FINANCE UK 2.714% 04-06-52	XS2181959110	EUR	4 000 000	3 763 967,89	0,79
Automobiles				**5 175 547,94**	**1,09**
VOLKSWAGEN LEASING 4.0% 11-04-31	XS2745726047	EUR	3 000 000	3 079 998,90	0,65
VOLKSWAGEN LEASING 4.625% 25-03-29	XS2694872594	EUR	2 000 000	2 095 549,04	0,44
Banques commerciales				**98 804 391,35**	**20,74**
BARCLAYS 4.616% 26-03-37 EMTN	XS3034598394	EUR	4 500 000	4 685 101,40	0,98
BARCLAYS 4.973% 31-05-36 EMTN	XS2831195644	EUR	4 000 000	4 187 199,56	0,88
BBVA 4.375% 29-08-36 EMTN	XS2889406497	EUR	4 000 000	4 240 911,78	0,89
BK IRELAND GROUP 4.0% 12-01-38	XS3268047118	EUR	2 500 000	2 546 074,32	0,53
BNP PAR 3.945% 18-02-37 EMTN	FR001400XHU4	EUR	6 100 000	6 178 769,38	1,31
BNP PAR 4.1986% 16-07-35 EMTN	FR001400WO34	EUR	3 000 000	3 162 586,73	0,66
BPCE 2.25% 02-03-32 EMTN	FR0014008PC1	EUR	3 000 000	3 003 541,64	0,63
BPCE ISSUER 4.875% 26-02-36	FR001400O671	EUR	4 000 000	4 227 835,07	0,89
BQ POSTALE 0.75% 02-08-32 EMTN	FR0014001R34	EUR	4 000 000	3 932 412,05	0,83
CA 4.375% 15-04-36	FR001400PGC0	EUR	3 000 000	3 090 147,95	0,65
CA 4.375% 27-11-33 EMTN	FR001400M4O2	EUR	4 000 000	4 292 601,10	0,90
CAIXABANK 3.875% 14-05-38 EMTN	XS3226502485	EUR	5 600 000	5 586 403,51	1,17
CAIXABANK 4.0% 05-03-37 EMTN	XS3016984372	EUR	3 000 000	3 050 763,29	0,64
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.0% 10-01-30	XS2572996606	EUR	3 000 000	3 139 076,71	0,66
HSBC 6.364% 16-11-32	XS2553547444	EUR	5 000 000	5 398 066,03	1,13

5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ING GROEP NV 2.5% 15-11-30	XS1909186451	EUR	3 500 000	3 454 307,26	0,73
ING GROEP NV 4.25% 18-05-38	XS3379640363	EUR	2 500 000	2 539 949,32	0,53
INTE 4.875% 19-05-30 EMTN	XS2625196352	EUR	3 500 000	3 732 388,49	0,78
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	XS2589361240	EUR	4 000 000	4 336 096,22	0,91
LLOYDS BANKING GROUP 3.5% 06-11-30	XS2868171229	EUR	3 200 000	3 299 174,14	0,69
LLOYDS BANKING GROUP 3.875% 14-05-32	XS2815980664	EUR	4 000 000	4 104 688,22	0,86
NATWEST GROUP 3.575% 12-09-32	XS2898838516	EUR	3 000 000	3 109 493,84	0,65
SG 4.75% 28-09-29	FR001400KZQ1	EUR	4 000 000	4 274 791,78	0,90
STANDARD CHARTERED 3.864% 17-03-33	XS3022397460	EUR	4 000 000	4 082 229,37	0,86
UNICREDIT 4.2% 11-06-34	IT0005598989	EUR	5 000 000	5 149 782,19	1,08
Electricité				**23 494 162,95**	**4,94**
EDF 2.625% PERP	FR0014003S56	EUR	5 000 000	4 919 797,26	1,03
EDF 4.375% PERP EMTN	FR00140132E4	EUR	5 000 000	5 028 090,41	1,06
EDP 4.375% 02-12-55 EMTN	PTEDP6OM0007	EUR	3 000 000	3 015 039,86	0,63
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.75% 29-05-54	PTEDPZOM0011	EUR	5 000 000	5 113 373,29	1,09
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	PTEDP4OM0025	EUR	1 700 000	1 783 737,81	0,37
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 4.75% PERP	XS2798269069	EUR	3 500 000	3 634 124,32	0,76
Equipements et instruments électroniques				**2 852 190,00**	**0,60**
IBERDROLA INTL BV 1.825% PERP	XS2295333988	EUR	3 000 000	2 852 190,00	0,60
Marchés de capitaux				**19 323 232,00**	**4,06**
ABN AMRO BK 0.5% 23-09-29 EMTN	XS2389343380	EUR	3 000 000	2 769 129,04	0,58
ABN AMRO BK 3.0% 01-10-31	XS2910610364	EUR	3 000 000	3 051 811,64	0,64
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 5.0% 22-04-34	XS2751667150	EUR	5 000 000	5 226 030,14	1,10
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 5.994% PERP	XS3071335478	EUR	3 000 000	3 201 078,58	0,67

5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 7.5% PERP	XS2675884576	EUR	4 500 000	5 075 182,60	1,07
Services aux collectivités				**21 588 826,32**	**4,54**
A2A EX AEM 5.0% PERP	XS2830327446	EUR	3 000 000	3 203 111,92	0,67
ENGIE 1.875% PERP	FR00140046Y4	EUR	4 000 000	3 640 000,00	0,76
ENGIE 5.125% PERP	FR001400QOL3	EUR	5 000 000	5 230 886,99	1,12
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.871% PERP	XS2748213290	EUR	3 000 000	3 145 547,42	0,66
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.875% PERP	XS2580221658	EUR	3 000 000	3 206 214,25	0,67
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-10-31	IT0005542359	EUR	3 000 000	3 163 065,74	0,66
Services de télécommunication diversifiés				**8 020 624,24**	**1,69**
TELEFONICA EUROPE BV 2.376% PERP	XS2293060658	EUR	5 000 000	4 797 949,45	1,01
TELEFONICA EUROPE BV 6.135% PERP	XS2582389156	EUR	3 000 000	3 222 674,79	0,68
Services financiers diversifiés				**12 567 123,49**	**2,64**
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 5.125% 13-01-33	FR001400F323	EUR	3 000 000	3 269 909,59	0,69
SOGECAP 5.0% 03-04-45	FR001400SZ86	EUR	4 500 000	4 723 374,45	0,99
SOGECAP 6.5% 16-05-44	FR001400M1X9	EUR	4 000 000	4 573 839,45	0,96
Total				**474 493 933,35**	**99,69**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

5. Comptes de l'exercice

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

5. Comptes de l'exercice

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

5. Comptes de l'exercice

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

5. Comptes de l'exercice

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

5. Comptes de l'exercice

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

5. Comptes de l'exercice

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	474 493 933,35
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	2 923 034,12
Autres passifs (-)	-1 454 538,86
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**475 962 428,61**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part VEGA PATRIMOINE ISR I	EUR	1 400,7594	131 600,92
Part VEGA PATRIMOINE ISR NC	EUR	32 385,88049	234,44
Part VEGA PATRIMOINE ISR ND	EUR	3 665,64468	217,36
Part VEGA PATRIMOINE ISR PC	EUR	11 235,34032	192,37
Part VEGA PATRIMOINE ISR RC	EUR	52 387,52391	5 337,63
Part VEGA PATRIMOINE ISR RD	EUR	376,80648	3 834,19

6. Annexe(s)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Dénomination du produit :

VEGA PATRIMOINE ISR

Identifiant d'entité juridique : 969500K49HDVK3FF5G13

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui

☒ Non

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :__%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :__%**

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 70,30% d'investissements durables.**

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 30/06/2026

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce produit promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG), mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable.
Au cours de la période de référence, il a pu investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.
Les critères environnementaux (notamment les émissions carbone et la prévention des risques environnementaux) et sociaux (notamment le respect des droits humains et le dialogue social) dans leur globalité ont été pris en compte dans la gestion de ce produit.
Ce fonds a appliqué à chaque investissement une note ESG globale, prise en compte dans le processus d'investissements. Le fonds a respecté les standards de la communication centrale de la position recommandation AMF 2020-03.
Ce fonds a obtenu le Label ISR. Il a respecté tout au long de la période de référence l'ensemble des exigences du référentiel du label ISR.
L'ensemble des exigences du référentiel du label ISR sont disponibles sur ce lien : https://www.lelabelisr.fr/label-isr/criteres-attribution/

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le gestionnaire financier a appliqué, sur ce produit, un suivi de durabilité des indicateurs.
En premier niveau, le gestionnaire financier a effectué le suivi d'indicateurs permettant de vérifier le respect des caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit, directement ou indirectement via les OPC sous-jacents.

Au 31 décembre 2025, les résultats des indicateurs de durabilité sont les suivants :

Le score ESG du fonds : N/A
Le score ESG de l'univers d'investissement initial filtré : N/A

L'intensité carbone (scope 1&2) du fonds : 75,16 tCO2e/MEur
L'intensité carbone (scope 1&2) de l'univers d'investissement initial : 112,50 tCO2e/MEur

Le pourcentage de féminisation des conseils des entreprises du fonds : 41,65%

Le pourcentage de féminisation des conseils des entreprises de l'univers d'investissement initial : 41,97%

Le pourcentage d'entreprises du fonds signataires du pacte mondial des Nations Unies : 0,00%
Le pourcentage d'entreprises de l'univers d'investissement initial signataires du pacte mondial des Nations Unies : 0,06%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

La comparaison avec la période précédente n'est pas possible du fait d'un changement de méthodologie lié aux nouvelles exigences du label ISR.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Tout au long de la période de référence, l'objectif des investissements durables de ce produit a été suivi via la contribution à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Selon la définition d'un investissement durable de la réglementation SFDR, celui-ci doit répondre à 3 critères cumulés :

- Il doit contribuer à un objectif de développement durable (ODD),
- Il ne doit pas causer de préjudice important sur les autres facteurs de durabilité (DNSH),
- Il doit intégrer des bonnes pratiques de gouvernance.

Le gestionnaire financier a mis en place une méthodologie permettant de définir la part d'investissements durables sur toutes ses détentions directes ou indirectes, en :

- Déterminant les émetteurs contribuant à l'atteinte des objectifs de développement durable via les analyses et les convictions du gestionnaire financier ainsi que des recherches effectuées par un fournisseur de données extra-financières,
- Appliquant des seuils maximums d'incidences négatives des investissements sous-jacents du produit sur les autres facteurs de durabilité,
- Appliquant un filtre sur des notes maximales de risque de gouvernance et de risque ESG.

La méthodologie de mesure de la part d'investissements durables est présente sur le site internet du gestionnaire financier.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que ses investissements sous-jacents ne causent pas de préjudices importants sur les aspects de durabilité, le gestionnaire financier a effectué un suivi quantitatif et qualitatif des indicateurs des principales incidences négatives définies par le régulateur.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de vérifier que ses investissements durables ne causent pas de préjudice important à des objectifs environnementaux ou sociaux, le gestionnaire financier a eu recours aux indicateurs d'incidences négatives (PAI) définies par le régulateur.
Le gestionnaire financier a effectué au cours de la période de référence un suivi quantitatif des incidences négatives importantes (PAI) de ses investissements, si le taux de couverture des données est satisfaisant. Les PAI ont été calculées sur les valeurs du produit, en transparence. Le gestionnaire financier a eu recours à un fournisseur de données extra-financières pour la récupération des données PAI sur ses émetteurs sous-jacents.

Par ailleurs, le gestionnaire financier a mis en place des filtres complémentaires aux indicateurs PAI :

- Filtres sectoriels (aucun investissement n'est réalisé dans des entreprises ayant des activités générant un impact négatif et significatif avéré sur l'environnement ou la société)
- Filtre sur les sociétés dont le risque ESG est considéré comme élevé
- Filtre sur les sociétés avec un score de controverses sévère

Tout émetteur ne respectant pas les seuils quantitatifs des PAI ou les filtres ci-dessus, ne peut être considéré comme un investissement durable.

Les seuils à respecter pour chacun des PAI a été pris en compte ainsi que les filtres appliqués sont donnés dans la note méthodologique dans le site Internet du gestionnaire financier.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le gestionnaire financier a mis en place une exclusion des sociétés ne respectant pas les standards internationaux, comme le non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations qui s'appuient en particulier sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la convention des Nations Unies contre la corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, le gestionnaire financier a pris en compte, pour l'intégralité des investissements du produit, les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du Règlement européen, à différentes étapes de son processus d'investissement.

Exclusions :

En termes d'exclusions sectorielles, le gestionnaire financier a exclu notamment les sociétés suivantes :

- les sociétés qui génèrent plus de 15 % des revenus à partir de l'extraction et la distribution de charbon thermique (PAI 4) ;
- les sociétés qui ont une exposition à des armes controversées (mines anti-personnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) (PAI 14).

Le gestionnaire financier a exclu les sociétés qui ne sont pas conformes aux normes internationales :

- Exclusion des sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies et les directives de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI 10) ;

Le gestionnaire financier exclut les sociétés dont les controverses sont considérées comme sévère, c'est-à-dire faisant face, soit à un événement ayant un impact sévère sur l'environnement et/ou la société, soit représente des risques commerciaux sérieux pour l'entreprise. Cette catégorie représente généralement un comportement d'entreprise exceptionnellement répréhensible, une fréquence élevée de récurrence des incidents, une gestion très médiocre des risques ESG, et un manque manifeste de volonté de la part de l'entreprise pour traiter ces risques. Cela peut notamment concerner les types d'incidents suivantes :

- Incidents liés à l'incapacité d'une entreprise à respecter des pratiques d'utilisation durable des terres, entraînant des impacts négatifs sur les terres ou les écosystèmes. Cela peut inclure la déforestation, le défrichage, l'érosion des sols, l'exploitation forestière ou d'autres pratiques. Cela peut également inclure l'incapacité d'une entreprise à prévenir la perte de biodiversité ou d'habitat pour des espèces menacées terrestres, aériennes ou aquatiques. (PAI 7) ;
- Incidents liés aux opérations d'une entreprise qui entraînent le rejet ou la libération de déchets, produits ou sous-produits nocifs dans les ressources aquatiques. (PAI 8) ;
- Incidents liés aux opérations d'une entreprise qui entraînent l'élimination de produits nocifs, d'effluents ou de déchets sur les terres, entraînant des impacts négatifs sur la santé humaine ou la dégradation des terres ou des écosystèmes. Cela peut inclure des déchets radioactifs, toxiques, électroniques, en plus des déversements de produits ou sous-produits nuisibles aux terres ou écosystèmes environnants. (PAI 9).

Intégration ESG :

Dans le cadre de l'intégration des critères ESG, le gestionnaire financier s'est appuyé sur une notation ESG, permettant d'adresser les grands enjeux/thèmes suivants :

- La transition vers une économie bas carbone
- La préservation des ressources naturelles
- La préservation des terres et des océans
- La gestion/réduction des déchets
- La préservation de la biodiversité
- La protection des droits sociaux & humains
- Les relations sociales
- L'investissement dans le capital humain
- Lutte contre la corruption

Cette notation ESG s'interprète comme une mesure du risque ESG non géré par les entreprises et susceptible d'impacter significativement leurs valorisations.

Les notations se composent de trois éléments qui contribuent à leur note globale : les enjeux ESG matériels (ou « MEI » - Material ESG Issues), la gouvernance d'entreprises et des sujets idiosyncratiques. Il y a 20 enjeux matériels distincts, et chaque secteur est constitué de 3 à 9 enjeux. Ce produit prend en compte les MEI (enjeux matériels) suivants :

- « Carbone – opération de l'entreprise – produits et services de l'entreprise», dont les critères analysés sont notamment : évaluation des risques liés aux émissions de gaz à effet de GES (PAI 1), empreinte carbone (PAI 2) ; intensité de GES (PAI 3) ; part de consommation d'énergie non renouvelable (PAI 5) ; intensité de consommation d'énergie des secteur à fort impact climatique (PAI 6) ;

- « Utilisation des terres et biodiversité - Chaîne d'approvisionnement », dont les critères analysés sont notamment : évaluation de la manière dont une entreprise gère l'utilisation des terres, et les impacts potentiellement négatifs de cette utilisation sur le fonctionnement des écosystèmes et la biodiversité, dans ses propres opérations et celles de ses fournisseurs (PAI 7) ;
- « Émissions, effluents et déchets », dont les critères analysés sont notamment : évaluation des pratiques des entreprises liées à la gestion des déchets dangereux (PAI 9), les rejets d'eaux usées au sein des opérations (PAI 8), les réponse face à d'éventuelles urgences liées à la pollution ;
- Parmi les indicateurs sociaux sont notamment pris en compte l'écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI 12) et la mixité au sein du Conseil d'administration (PAI 13).

Objectifs ESG du fonds :
Le fonds vise à obtenir de meilleurs résultats que son indice de référence sur les indicateurs suivants :

- Intensité Carbone (scope 1&2) (PAI 3)

Investissements durables :
En complément, le gestionnaire financier a appliqué des seuils quantitatifs plus restrictifs pour identifier les investissements durables. Pour ce calcul, les modalités de prise en compte des PAI sont décrites dans la note méthodologique sur l'investissement durable du gestionnaire financier.

Suivi des PAI :
Le gestionnaire financier a effectué un suivi quantitatif des PAI, sous réserve de la disponibilité des données. Les PAI sont calculées sur tous les émetteurs du produit, qu'ils soient détenus en direct ou indirectement via des OPC sous-jacents.
Le gestionnaire financier a eu recours à un fournisseur de données extra-financières pour la récupération des données relatives aux émetteurs dans lesquels le produit investit.

Tout au long de la période de référence, l'ensemble des critères décrits ci-dessus ont été suivis, aucun évènement significatif ayant mené à un désinvestissement n'est à signaler.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

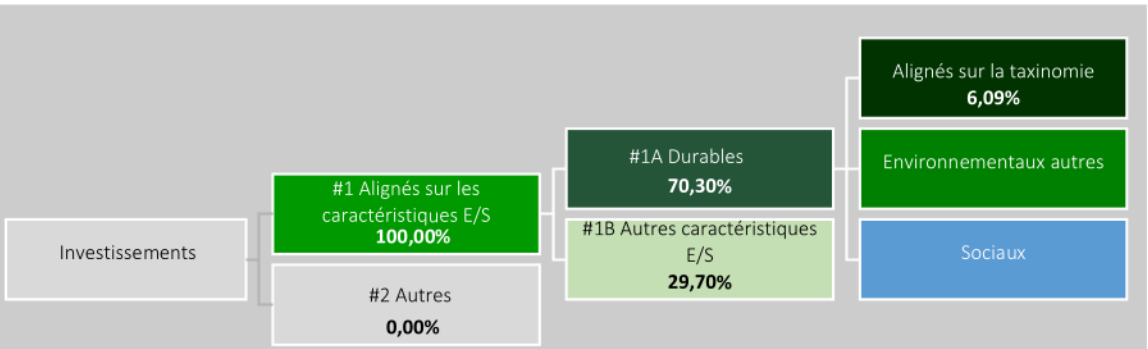
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: juil. 2025 - juin 2026

Code	*Investissements les plus importants*	*Secteur*	*% d'actifs*	*Pays*
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie manufacturière	4,31 %	France
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON	Industrie manufacturière	3,64 %	France
FR0000120073	AIR LIQUIDE SA	Industrie manufacturière	3,04 %	France
NL0000235190	AIRBUS GROUP SE	Industrie manufacturière	2,70 %	Pays-Bas
FR0000120321	L'OREAL	Industrie manufacturière	2,47 %	France
FR0000073272	SAFRAN SA	Industrie manufacturière	2,03 %	France
FR0000120628	AXA SA	Activités financières et d'assurance	1,87 %	France
FR0013326246	UNIBAIL RODAMCO WE STAPLED UNT	Immobilier	1,51 %	France
NL0010273215	ASML HOLDING NV	Industrie manufacturière	1,50 %	Pays-Bas
FR0000121667	ESSILOR INTERNATIONAL	Industrie manufacturière	1,44 %	France
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	Industrie manufacturière	1,41 %	France
FR0000125486	VINCI SA	Construction	1,37 %	France
FR001400XHU4	BNP V3.945 02/18/37 EMTN	Activités financières et d'assurance	1,30 %	France
FR0000131104	BNP PARIBAS	Activités financières et d'assurance	1,27 %	France
XS3226502485	CABKSM V3.875 05/14/38 EMTN	Activités financières et d'assurance	1,17 %	Espagne

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

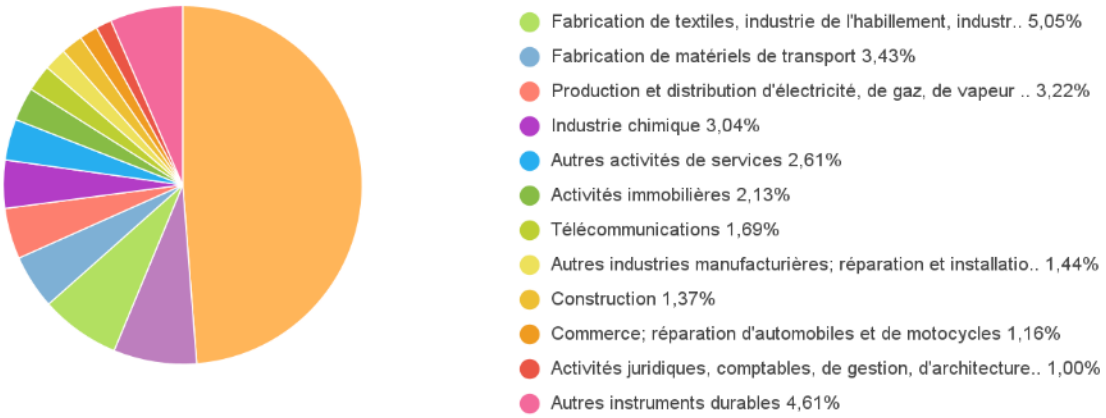
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caracéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Exposition sectorielle des investissements durables du produit



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

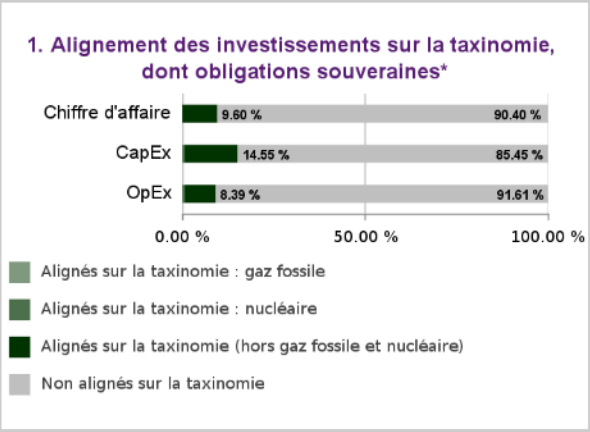
☐ **Dans le gaz fossile** ☐ **Dans l'énergie nucléaire**

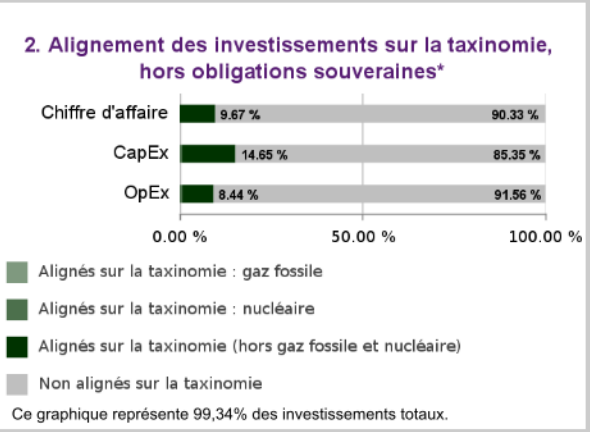
☒ **Non**

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.





Ce graphique représente 99,34% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part d'investissements dans des activités transitoires a été de 0,06% .

La part d'investissements dans des activités habilitantes a été de 5,05% .

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE cette année était de 9,60% contre 8,51% sur la période précédente.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

L'objectif des investissements durables de ce produit est de contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les investissements durables peuvent contribuer à un ou plusieurs de ces objectifs simultanément. Ainsi, la méthodologie de mesure de la part d'investissements durables du gérant financier ne ventile pas les contributions à des thématiques environnementales ou sociales de durabilité.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

L'objectif des investissements durables de ce produit est de contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les investissements durables peuvent contribuer à un ou plusieurs de ces objectifs simultanément. Ainsi, la méthodologie de mesure de la part d'investissements durables du gérant financier ne ventile pas les contributions à des thématiques environnementales ou sociales de durabilité.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit.

Cette poche du produit est composée de :

- Produits dérivés (N/A)
- Émetteurs non-analysés à la suite d'un manque de données (N/A)
- Valeurs, détenues via des OPC sous-jacents, qui ne sont pas alignées avec la politique d'investisseur responsable de le gestionnaire financier (N/A). le gestionnaire financier s'assure que ces valeurs ne représentent qu'une part marginale du portefeuille

Les investissements de cette section n'ont pas de garanties environnementales ou sociales minimales, mais ont vocation à représenter une part restreinte du produit.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le gestionnaire financier a veillé à ce qui le produit a atteigne ses objectifs environnementaux et sociaux en :

- Faisant en sorte que le produit dispose d'une intensité carbone moindre que son univers d'investissement initial;
- Faisant en sorte que le produit dispose d'une note ESG meilleure que son univers d'investissement initial filtré;
- En réalisant des investissements alignés sur des critères environnementaux et sociaux dans une proportion supérieure à celle mentionnée dans l'annexe précontractuelle du produit.
- En respectant strictement les critères énoncés dans l'annexe précontractuelle du produit.



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38